

RÉPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail – Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE

CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Unité Nationale de coordination de l'AAP/Niger

Analyse du cadre institutionnel en matière d'adaptation du secteur de l'Agriculture au changement climatique

*Elaboré par Souley Mahamadou Ingénieur Agronome
Mail : fasmoba2007@yahoo.fr*

Octobre, 2011

Liste des abréviations

3N : « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »

AD : Associations de Développement

AFMA: Atelier de Fabrication de Matériels Agricoles

AGRIMHET : Centre Régional de Formation et d'Application en Agro Hydro Météorologie

BAD: Banque Africaine de Développement

BID: Banque Islamique de Développement

BM: Banque Mondiale

CA : Centrale d'Approvisionnement

CAAR : Centre d'Appui aux Aménagements Ruraux

CH₄ : Méthane

CO₂ : Gaz carbonique

DVTT: Direction vulgarisation et transfert de technologies

DPFQ : Direction Promotion des Filières et de la Qualité

DMA : Direction de la Mécanisation Agricole

DATI/ME : Direction Aménagement Terres Irriguées et Mobilisation des Eaux

DERA: Direction Equipements Ruraux Agricoles

DMST: Direction de la Mécanisation des sols et Travaux topographiques

DAC/POR: Direction Action Coopérative et Promotion des Organismes Ruraux

DPV: Direction Protection des Végétaux

DEP: Direction Etudes et programmation

DRF/M: Direction des Ressources Financières et du Matérielles

DRH: Direction des Ressources Humaines

DL: Direction de Législation

DS: Directions des Statistiques

DAID/RP: Direction des Archives, de l'info, de la Documentation et des Relations Publiques

FAO: Food Agricultural Organization

Ha: Hectare
Hbt : habitant

IARBIC : Projet d'intensification de l'Agriculture par le renforcement des boutiques d'intrants coopératives

IESA : Initiative Eau et Sécurité Alimentaire pour l'Afrique

INRAN : Institut National de Recherches Agronomiques du Niger

INS : Institut National de Statistique

IPDR : Institut Pratique de Développement Rural Kollo

km2 : kilomètre carré

NO2 : dioxyde d'azote

ONAHA : Offices Nationales des Aménagements Hydro Agricoles

OP : Organisation Paysannes

ONG : Organisation Non Gouvernemental

PAA : Programme Africain d'Adaptation aux Changements Climatiques

PAC II : Programme d'actions communautaires II

PADL-Diffa : Projet d'Appui au Développement Local dans la Région de Diffa

PASR : Programme d'Appui au Secteur Rural du Niger

PCI : Programme de Coopération Interuniversitaire

PDIT : Projet de lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation

PIB : Produit Intérieur Brut

PMERSA/MTZ : Projet de Mobilisation des eaux pour le renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder

PPHSA : Projet de petite hydraulique pour la sécurité alimentaire

PPILDA : Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié

PRMPV/Liptako : Projet de Renforcement des Moyens de Protection des végétaux et denrées stockées dans la région du Liptako Gourma

PRODEX : Projet de Développement des Exportations et des marchés Agro Sylvo Pastoraux

PUSA/DR : Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire

PUSA/DR : Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire

PVDT: Projet de Valorisation des Eaux dans les Régions de Dosso et de Tillabéry

PRSAA : Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture

RGP/h : Recensement général de la Population et de l'Habitat

SDR : Stratégie de Développement Rural

SRP : Stratégie de Réduction de Pauvreté

SP/CR : Secrétariat Permanent du Code Rural

STD : Services Techniques Déconcentrés

SNRA : Système National de Recherches Agricoles

UE: Union Européenne

Liste des figures :

Figure n°1 : Impacts attendus des changements climatiques en Afrique... Page 7

Figure n°2 : Stratégie d'adaptation, la technique de Zaï.....Page 15

Figure n°3 : Stratégie d'adaptation, création des demi-lunes.....Page 27

Figure n°4 : Longueur moyenne de la saison agricole au Niger, 1961-1990... Page 30

CHAPITRES	PAGES
Sommaire	
Introduction	6 - 10
Inventaire de toutes les structures intervenant dans les questions de changements climatiques	10-24
Diagnostic du mode de fonctionnement des structures identifiées	24-27
Interactions existantes entre les différentes structures identifiées	28-29
Proposition d'une meilleure synergie des actions dans le domaine des changements climatiques	30-32
Proposition d'un mécanisme permettant de valoriser les résultats de la présente étude	32-33
Acquis, faiblesses et contraintes identifiées au niveau de la mise œuvre des interventions d'adaptation aux changements climatiques	33-35
Recommandations	35-36

INTRODUCTION

Les changements climatiques engendrés par une émission importante des gaz à effets de Serre à travers des activités humaines sont aujourd'hui une réalité dans le monde et en particulier dans les pays sahéliens comme le Niger. Les conséquences de ces changements climatiques sont visibles sur différents secteurs d'activité dont celui de l'agriculture.

L'agriculture, considérée à juste titre comme étant la première activité de la majorité des populations nigériennes, subit de plein fouet les effets néfastes du changement climatique notamment :

- L'irrégularité et la mauvaise répartition spatiotemporelle des pluies
- Les sécheresses
- La pression parasitaire
- Les inondations
- La baisse des rendements agricoles et donc de la production
- La dégradation des sols agricoles
- Insécurité Alimentaire
- L'exode rural

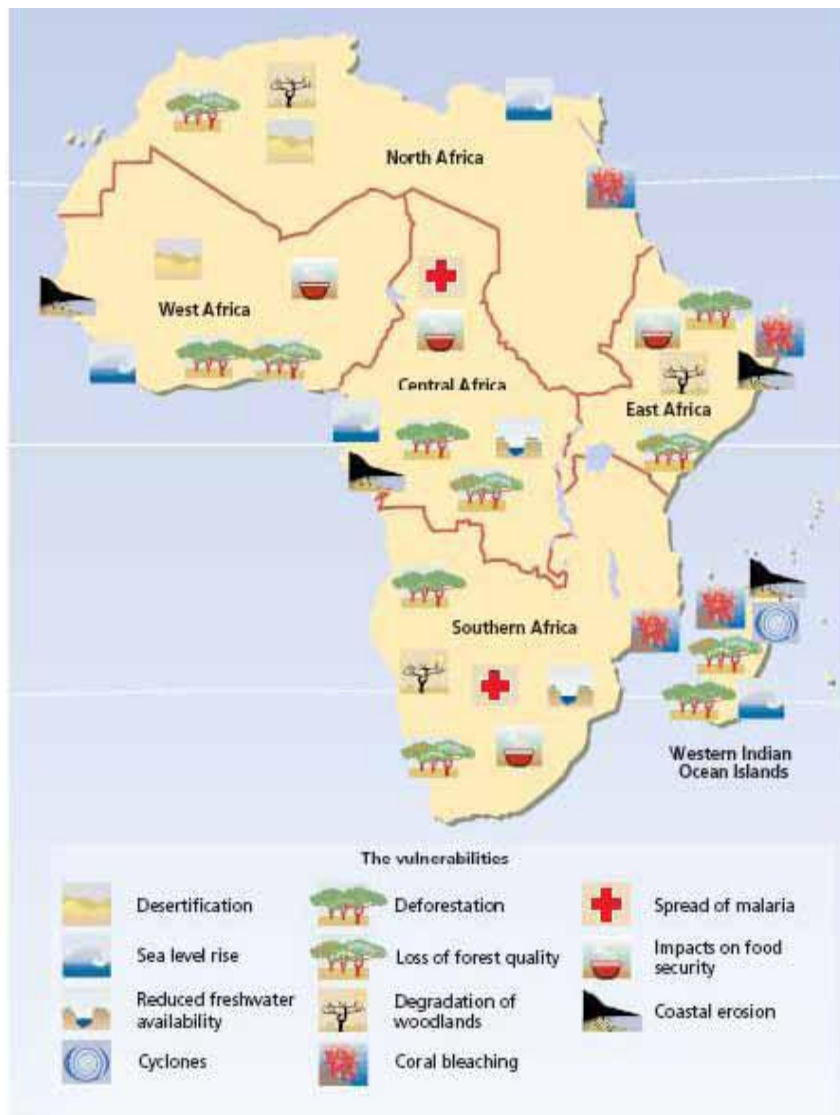
Les principales contraintes de l'agriculture sont nombreuses au Niger, mais les effets des changements climatiques en particuliers, les sécheresses qui perdurent depuis près de quatre décennies, les inondations, représentent les facteurs déterminants de la vulnérabilité de ce secteur. Les statistiques des services nationaux font ressortir un déficit céréalier assez significatif, une année sur trois.

Le développement du secteur agricole à toujours constitué une des priorités majeures de l'Etat depuis l'indépendance du pays, en 1960 et dans le but de remédier à tout les problèmes cités plus haut, l'Etat a adopté plusieurs orientations stratégiques et politiques. Ces stratégies ont bien évidemment évolué dans le temps pour tenir compte du changement du cadre macroéconomique et du contexte politique, socio-économique et écologique.

Ces nouvelles orientations ont permis de mettre l'accent sur la modernisation de l'agriculture, mais aussi sur le développement de l'irrigation ainsi que des mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques dont certaines avaient été entreprises bien avant ; en effet c'est à partir de l'engagement de la communauté internationale en 1992 lors de la Conférence de RIO qui avait adopté la CONVENTION – CADRE DES NATIONS UNIES sur les Changements Climatiques (CCNUCC) que ces questions ont commencé à prendre une dimension mondiale et sont devenues une préoccupation pour tous

les pays.

Figure n°1 : Impacts attendus des changements climatiques en Afrique



Source: Vital Climate Graphics, Africa 2002, UNEP/GRID-Arendal. Cartography by UNEP/GRID-Arendal, Norway <http://www.grida.no/climate/vitalafrica>

Cette préoccupation revêt deux principaux aspects : le contrôle de la production des Gaz à Effet de Serre qui contribuent au réchauffement de la planète donc aux changements climatiques d'une part, et d'autre part aux dispositions et mesures à prendre en vue de cerner les impacts des changements climatiques et de mettre en œuvre les actions d'adaptation adéquates.

En ce qui concerne la production des GES notamment le dioxyde de carbone (CO₂), l'hémioxyde d'azote (N₂O) et le méthane (CH₄) par le secteur agricole en général, elle est réduite dans notre pays du fait de la faible intensification

des productions aussi à cause du nombre limité d'unités agro –industrielles et du faible développement de l'industrie en générale.

En effet, l'accroissement des températures et la variabilité des pluies représentent une menace sérieuse pour le développement agricole. Ils entraînent des dysfonctionnements des saisons agricoles, des perturbations des cycles biologiques des cultures et une détérioration des productions agricoles.

Les plantes sont munies d'une « horloge interne » qui gouverne leurs phases de développement. Chaque espèce ou variété se caractérise par ses besoins en température durant ses différentes phases de développement. Ces besoins sont traduits par le concept de chaleur utile ou degrés-jours. En outre, l'optimum de développement et de croissance des plantes se situe autour de 30°C. L'augmentation de la température va se traduire par une réduction de la durée des stades de développement et de la durée totale du cycle. A titre d'exemple, une culture de maïs verra son cycle raccourci de 6 jours environ pour une hausse de température de +2°C. (Source : AGRHYMET...)

Toute chose égale par ailleurs, la réduction du cycle notamment en phase reproductive et maturation se traduit par une réduction du nombre et de la taille de grain formés et une baisse de rendement.

Le défi à relever est immense, cependant le secteur agricole possède les ressources nécessaires à même d'y faire face. Il s'agit principalement d'environ 7 millions de terres actuellement utilisés en culture pluviale dont les rendements peuvent être améliorés par l'utilisation d'un paquet technologique approprié, mais aussi des terres irrigables estimées à 270 000 Ha, à l'exemple du Goulbi de Maradi, les Koramas de Zinder, les vallées de la magie de Tahoua, la Komadougou yobé, le lac Tchad, la vallée du fleuve Niger, et l'Irazer dans la région d'Agadez, d'une main d'œuvre abondante et la construction du barrage de Kandadji (100 000 ha de terre irrigable).

A ces atouts s'ajoutent le fort engagement politique de l'Etat d'où la naissance de l'initiative 3N. L'initiative 3N s'inspire des leçons tirées de la mise en œuvre des politiques agricoles successives au Niger ainsi que des expériences réussies de certains pays aux conditions agro-économiques similaires à celle du Niger. Elle intègre également les bonnes pratiques nationales, régionales et internationales.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de la composante nationale du programme africain d'adaptation (PAA) aux changements climatiques que la présente étude sur l'analyse du cadre institutionnel en matière d'adaptation dans le secteur de l'agriculture est réalisé.

a. Les objectifs de l'étude

L'objectif global de l'étude est d'analyser le cadre institutionnel des secteurs clés (foresterie, pêche /faune, agriculture/élevage, ressources en eau, zones humides, santé, énergie/transport).

En termes d'objectifs spécifiques, il s'agit de:

- Faire un inventaire de toutes les structures intervenant dans les questions de changements climatiques et d'adaptation;
- Diagnostiquer le mode de fonctionnement de toutes les structures identifiées et leurs interactions;
- Proposer une meilleure synergie de leurs actions dans le domaine des changements climatiques;
- Proposer un mécanisme permettant de valoriser les résultats de la présente étude.

b. Résultats attendus de l'étude

Au terme de la mission, le consultant devra produire un document national au projet contenant :

- Un inventaire exhaustif de toutes les structures intervenant dans les questions de changements climatiques et d'adaptation
- Un diagnostic du mode de fonctionnement de toutes les structures identifiées et leurs interactions;
-
- Une proposition d'une meilleure synergie de leurs actions ;
-
- Une proposition d'un mécanisme permettant de valoriser les résultats de la présente étude.

c. Les principales tâches du consultant

Les principales tâches affectées au consultant pour chacun des secteurs clés retenus dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

- Faire un inventaire de toutes les structures intervenant dans les questions de Changement climatiques et d'adaptation
- Diagnostiquer le mode de fonctionnement de toutes ces structures identifiées ;
- Diagnostiquer leurs interactions ;
- Proposer une meilleure synergie de leurs actions;
- Proposer un mécanisme permettant de valoriser les résultats de la présente étude.

I .Inventaire de toutes les structures du secteur clé de l'agriculture intervenant dans les questions de changements climatiques et d'adaptation

Pour la mise en œuvre de sa politique en matière du développement de l'Agriculture, le Gouvernement a créé un **Ministère de l'Agriculture**, par le Décret n°2011-0015 /PRN du 21 avril 2011, portant nomination des Membres du Gouvernement ; le Décret n°2011-055 /PRN /MAG du 18 mai 2011, déterminant les attributions du Ministre de l'Agriculture ainsi que le Décret n°2011-056 /PRN /MAG du 18 mai 2011, portant organisation du Ministère de l'Agriculture.

Il faut rappeler que le cadre institutionnel du Ministère en charge de l'agriculture a connu de nombreux changements de l'indépendance à ce jour. Passant successivement de ministère de l'économie rurale, au ministère de l'économie rurale et du climat, puis ministère de développement rural, ministère de l'agriculture et de l'élevage et enfin ministère de l'agriculture.

Ces multiples changements traduisent les difficultés à trouver un cadre institutionnel approprié pour la mise en œuvre d'une politique agricole cohérente et durable dudit secteur.

Les orientations politiques et les missions confiées au secteur de l'agriculture , ont permis de mettre en place différentes structures chargées de la définition et de l'exécution des programmes qui visent la résolution des contraintes rappelées plus haut.

Dans le cadre des missions confiées au Ministère de l'Agriculture, les questions relatives à l'agriculture et à l'environnement figurent parmi les priorités ; par

rapport à cet aspect, l'objectif est de connaître et de capitaliser les informations sur les risques environnementaux de l'agriculture ainsi que les moyens de les réduire, de s'y adapter ou même de les éviter.

Au niveau du secteur clé de l'Agriculture, les structures suivantes interviennent directement ou indirectement dans les questions de changement climatiques et d'adaptation :

I.1. Directions générales :

I.1.1 Direction Générale l'Agriculture

Cette direction participe à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles, la programmation, le suivi des campagnes agricoles. Elle participe aussi à l'élaboration des lois et textes réglementaires pour une meilleure organisation du secteur, des stratégies de financement et de promotion de la compétitivité de l'agriculture. Le contrôle, la supervision technique et l'harmonisation des règles et procédures d'intervention des programmes, projets de développement, établissements et organismes publics et assimilés en matière d'appui conseils et de formation des producteurs. Elle participe à la conception et la mise en œuvre des principales actions d'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur de l'agriculture.

I.1.2 Direction Générale de la Protection des Végétaux

La direction générale de la protection des végétaux participe à la conception et à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de protection des végétaux en tenant compte de tous les problèmes relatifs changements climatiques. Elle est aussi responsable de l'élaboration des lois et textes réglementaires en matière de lutte phytosanitaire, assure la programmation et le suivi des campagnes agricoles en rapport avec les services concernés. Depuis quelques années ont assiste au développement de plusieurs types de ravageurs tel que les rats, les sautereaux de toute catégories, les chenilles, qui se développe avec l'élévation des températures, la réduction des pluies causé par le changement climatiques. La direction de la protection des végétaux assure un suivi permanent des zones vulnérables à ce phénomène sur toute l'étendue du territoire nationale en liaison étroite avec les services de la direction générale de l'agriculture.

I.1.3. Direction Générale de la Lutte anti acridienne

Cette direction assure la surveillance du territoire contre les invasions acridiennes en particulier les criquets pèlerins trop fréquente avec les phénomènes du changement climatique, mais aussi de la prévention. Elle travail en étroite en collaboration avec direction générales de l'agriculture.

I.1.4. Direction générale du Génie rural

Elle participe à l'élaboration, l'application et le suivi de la politique nationale en matière d'aménagement des terres, de mobilisation des eaux à des fins agro-sylvo-pastorales et des activités connexes. Contribution à la promotion de l'agro-industrie, l'élaboration des textes législatifs et réglementaires en matière d'aménagement des eaux de surface, de restauration des sols. L'élaboration des études techniques et contrôle de l'exécution des plans et programmes... elle est le bras armé du ministère de l'agriculture pour le développement de l'irrigation surtout en période de mauvaise campagne agricole pluviale.

I.2 Les Directions nationales

I.2.1. Direction nationale de la promotion des filières agricole et de la qualité

Elle participe à la définition, l'élaboration, la mise en œuvre de la politique nationale de développement des filières agricoles et de qualités, contribue aux réflexions sur la relance du secteur agro-industriel et à l'élaboration des politiques et stratégies y afférentes. Elabore et met en œuvre des politiques, programmes et projets en matière de nutrition, de sécurité alimentaire et de prévention des crises alimentaires qui sont de plus en plu chronique de nos jours suite au problème du réchauffement climatique...

I.2.2. Direction nationale de la vulgarisation et Transfert de Technologies

Cette direction participe à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de vulgarisation et du transfert de technologies. Met en place et contrôle les dispositifs d'appui conseil au profit des producteurs. En liaison avec la recherche, elle est responsable de la diffusion des nouvelles technologies vers le milieu paysan en particulier les variétés adaptées aux variations climatiques et à la pression parasitaire.

I.2.3. Direction nationale de la mécanisation

De part ses attributions cette direction joue un rôle important dans la modernisation du secteur. Elle est responsable de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des différents programmes et politiques de développement de la mécanisation agricole. Elle assure aussi l'expérimentation des différents prototypes et machines agricoles en vue de leur homologation et de leur vulgarisation. Apport de conseils aux organismes privés œuvrant dans la distribution des équipements agricoles... elle contribue à la protection des sols contre les effets de changements climatiques (inondations, glaciations,...) par l'utilisation de matériels adaptés.

I.2.4. Direction nationale des interventions phytosanitaires et de la Formation

Cette direction participe à la conception et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'interventions phytosanitaires, l'animation et la coordination des activités des divisions placées sous sa responsabilité. Elaboration des politiques et programmes de recherche en réglementation phytosanitaire et protection de l'environnement et veille à leur adaptation aux besoins du développement agricole.

I.2.5 Direction nationale des études biologique

La direction nationale des études biologiques met en place les différentes politiques en matière d'Etudes biologiques. Assure les tests d'efficacité biologique des pesticides de synthèses et produits biologiques, la diffusion et la vulgarisation des méthodes de lutte alternative, respectueuses de l'environnement... Avec les changements climatiques et le développement des

ravageurs de culture, les ravageurs développe une certaine résistance face aux pesticides. La lutte biologique est une alternative contre ce phénomène.

1.3 Directions sous tutelles

1.3.1 Directions des Offices Nationales des Aménagements Hydro Agricoles du Niger (ONAHA)

Participe à la réalisation et maintenance des aménagements agricoles, gestion de l'eau, appui conseil aux producteurs... Elle fait parti des mécanismes développés par l'Etat pour promouvoir l'irrigation et lutter contre l'insécurité alimentaire et minimiser certains effets des changements climatiques.

1.3.2 Direction de la centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles

Elle assure l'approvisionnement régulier du pays en intrants agricole (engrais chimiques, semences,...), pesticides, et matériels agricoles.

1.3.3 Direction nationale des statistiques

Elle constitue la base de données de secteur de l'agriculture, en particulier l'évolution des superficies cultivées, des rendements et de la production chaque année pour toutes les cultures. Elle fournit annuellement le bilan céréalier national permettant ainsi aux décideurs d'avoir un outil fiable qui sous tendent leur décisions.

1.4 Directions et Services déconcentrés

Il s'agit ici la représentation sur le terrain des services techniques de l'Etat chargé de l'exécution des politiques et orientations nationales en matière d'agriculture. Elles sont chargées en particulier d'apporter un appui conseil aux producteurs en matière de production végétale, de protection de culture, de collecte de données statistiques... Ces différents services vivent la réalité quotidienne des changements climatiques sur le terrain.

- Direction régionale de l'agriculture
- Direction départementale de l'agriculture
- Service communal de l'agriculture
- Service régional de la protection des végétaux

- Service départemental de la protection des végétaux
- Service régional des semences

I.5 Programmes et projets

Il s'agit des Programmes et Projets sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, financé soit par l'Etat ou par des bailleurs étrangers dans le cadre des changements climatiques et d'adaptation. Ces projets interviennent dans différents domaines d'adaptations à savoir :

- La création et aménagements des sites de cultures irrigués
- La création de banque céréalière
- La création des banques d'intrants agricoles
- La distribution gratuite des vivres
- La vente à prix modéré
- La fixation des dunes
- La reforestation par la plantation des arbres
- Les travaux à haute intensité de mains d'œuvre
- La récupération des terres
- Les activités génératrices de revenus
- La formation technique des producteurs
- Construction de barrages et retenus d'eau



Figure n°2 : Adaptation aux changements climatiques, la technique de Zai

Ce sont les projets et programmes ci après :

- **Projet PSSA phase II**
 - Financement : BID et Qatar
 - Montant : 1.509.153.000 FCFA
 - Durée : 4 ans
 - Zone d'intervention : Dosso, Tahoua, Zinder et ville de Niamey

- **Appui à la consolidation et la pérennisation des résultats du RGAC**
 - Financement : Espagne / BN
 - Montant :
 - Durée : 2009 - 2011
 - Zone d'intervention : couverture nationale
 - Date de démarrage : 2009

- **Projet Renforcement du Système National de Statistiques Agricoles et Organisation de la Conférence Internationale sur la Sécurité Alimentaire au Niger**
 - Financement : subvention de l'Etat et financement principal (AECID)
 - Montant : 834. 555. 132 FCFA
 - Durée : 3 ans
 - Zone d'intervention : Nationale
 - Date de démarrage : 2009

- **Initiative Eau et Sécurité Alimentaire pour l'Afrique (IESA) : Projet de petite hydraulique pour la sécurité alimentaire (PPHSA) dans les régions de Zinder et Tahoua**
 - Financement : subvention de l'Etat et financement principal (AECID)
 - Montant : 1.703.122.000 FCFA
 - Durée : 5 ans
 - Zone d'intervention : Zinder : départements Tanout, Magaria
Tahoua : Tahoua commune, département Bouza
 - Date de démarrage : 2008

- **Projet Micromycètes comestibles et cultivées au Niger**

- Financement : Programme de Coopération Interuniversitaire (PCI)
 - Montant : 28.560.367 FCFA
 - Durée : 2 ans
 - Zone d'intervention : Niamey et Tillabéry
 - Date de démarrage : 2011
- **Projet d'Amélioration de la production de riz en Afrique de l'Ouest en réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires**
 - Financement : subvention de l'Etat et financement principal (AECID)
 - Montant : 2.914.507.500 FCFA
 - Durée : 2 ans
 - Zone d'intervention : Tillabéry, département de Say et Kollo, Niamey
 - Date de démarrage : 2011
- **Projet de Mobilisation des eaux pour le renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA/MTZ)**
 - Financement : Fonds multi-bailleurs
 - Montant : 16.650.000.000 FCFA
 - Durée : 2 ans
 - Zone d'intervention : Maradi, Tahoua et Zinder
 - Date de démarrage : 2011
- **Projet d'Appui global de la production agricole locale des coopératives rizicoles dans la commune urbaine de Niamey**
 - Financement : subvention de l'Etat et financement principal (AECID)
 - Montant : 2.105.901.414 FCFA
 - Durée : 3 ans
 - Zone d'intervention : commune urbaine v de Niamey
 - Date de démarrage : 2010

- **Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUSA/DR)**
 - Financement : AECID/BM/FIDA/FSB/Fonds OPEP
 - Montant : 38.710.000 \$ US
 - Durée : 3ans
 - Zone d'intervention : Tillabéry
 - Date de démarrage : 2011

- **Projet d'appui à la sécurité alimentaire des ménages**
 - Financement : AFD
 - Montant : 918.339.800 FCFA
 - Durée : 3ans
 - Zone d'intervention : Zinder (Gouré) et Diffa (Mainé)
 - Date de démarrage :

- **Projet d'Appui au Développement Local dans la Région de Diffa (PADL-Diffa)**
 - Financement : BAD/BN
 - Montant : 1.696.116.000 FCFA
 - Durée : 7 ans
 - Zone d'intervention : Diffa
 - Date de mise en vigueur : 2004

- **Projet de Valorisation des Eaux dans les Régions de Dosso et de Tillabéry (PVDT)**
 - Financement : BAD
 - Montant : 11.848.700.000 FCFA
 - Durée : 6 ans
 - Zone d'intervention : Régions de Dosso et Tillabéry
 - Date de démarrage : 2007

- **Projet de Renforcement des Moyens de Protection des végétaux et denrées stockées dans la région du Liptako Gourma (PRMPV/Liptako)**
 - Financement : BADEA
 - Montant : 1.324.286.000 FCFA

- Durée : 6 ans
- Zone d'intervention : Niamey, Dosso et Tillabéry
- Date de démarrage : 2008

- **Projet de Développement des Exportations et des marchés Agro Sylvo Pastoraux (PRODEX)**
 - Financement : BM
 - Montant : 20.000.000.000 FCFA
 - Durée : 5 ans
 - Zone d'intervention : couverture nationale
 - Date de mise en vigueur : 2009

- **Programme d'actions communautaires II (PAC II)**
 - Financement : Banque Mondiale
 - Montant : 61.687 millions de dollars US
 - Durée : 4 ans
 - Zone d'intervention : couverture nationale
 - Date de mise en vigueur : 2008

- **Projet de lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation (PDIT)**
 - Financement : CTB
 - Montant : 2.623.828.000 FCFA
 - Durée : 5 ans
 - Zone d'intervention : Tillabéry
 - Date de mise en vigueur : 2007

- **Programme d'Appui au Secteur Rural du Niger (PASR)**
 - Financement : DANIDA
 - Montant : 13.695.957.000 FCFA
 - Durée : 5 ans
 - Zone d'intervention : Régions de Zinder et de Diffa
 - Date de démarrage : 2009

- **Appui aux Organisations Rurales du Niger pour une sécurité Alimentaire Effective**
 - Financement : DDC
 - Montant : 1.475.000.000 FCFA
 - Durée :
 - Zone d'intervention : Nationale
 - Date de démarrage : 2011

- **Projet contribution à l'amélioration des pratiques agro forestières et utilisation de semences améliorées**
 - Financement : FEM
 - Montant : 30.855.500 FCFA
 - Durée : 2 ans
 - Zone d'intervention : Maradi Commune de Maigochi Saboua
 - Date de démarrage : 2009

- **Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié (PPILDA)**
 - Financement : FIDA
 - Montant : 11.502.455.000 FCFA
 - Durée : 9 ans
 - Zone d'intervention : Aguié
 - Date de démarrage : 2005

- **Projet d'intensification de l'Agriculture par le renforcement des boutiques d'intrants coopératives (IARBIC)**
 - Financement : UE/FAO/LUX DEV/Belgique/Espagne
 - Montant : 4.056.423.752 FCFA
 - Durée :
 - Zone d'intervention : Nationale
 - Date de démarrage : 2009

I. 6 Institution de formation et de recherche

I.6.1 Institut Pratique de Développement Rural Kollo (IPDR)

C'est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; il est administré par un Conseil d'administration qui confère des pouvoirs étendus au Directeur Général. Il assure la formation initiale des cadres moyens du développement rural ; la formation continue et le perfectionnement desdits cadres en cours d'emplois ainsi que l'organisation à la demande, des cycles spéciaux. Des modules de formation relatifs aux effets de changements climatiques sur les productions rurales sont dispensés.

I.6.2 Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN)

C'est un établissement public à caractère administratif EPA jouissant d'une autonomie financière placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Il dispose : i) de deux organes délibérants : le Conseil d'Administration et le Conseil Scientifique ; ii) des organes consultatifs : le Conseil national de la Recherche Agronomique (CNRA), le comité consultatif ; iii) les Comités Régionaux de la Recherche Agronomique (CORRA). Le fonctionnement repose sur : une Direction Générale ; une Direction Scientifique ; une Direction des Etudes, de la Programmation et de la Formation ; Une Direction Administrative et Financière et quatre centres régionaux de la recherche agronomique (Kollo, Maradi, Tahoua, Niamey) complètent le dispositif. Face aux changements climatiques, il développe des variétés de cultures à cycle court, résistante aux parasites. Il développe également des technologies pour la transformation des produits nationaux (niébé, mil, sorgho, riz...). Il dispose d'une cellule de liaison recherche vulgarisation qui travaille en étroite collaboration avec les directions techniques nationales du secteur de l'agriculture.

I.6.3 Centre Régional de Formation et d'Application en Agro Hydro Météorologie (AGRIMHET)

AGRHYMET est une institution spécialisée du Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Il intervient au niveau de formations en agrométéorologie, hydrologie, protection des végétaux appliqués à la sécurité alimentaire, la maîtrise de l'eau à des fins agricoles... Le centre développe des projets de recherche sur la question du changement climatique et d'adaptation...

I.6.4 Institut International de Recherche sur les Cultures des zones Tropicales semi-arides (ICRISAT)

Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi – arides ; création en 1981 suite à un Accord signé entre le Gouvernement du Niger et l'ICRISAT. Il mène des travaux sur l'éco ferme sahélienne, la conservation des ressources génétiques, la diversification des cultures et la gestion des ressources naturelles. En collaboration avec l'INRAN, il développe des variétés adoptées aux zones semi arides.

I.6.5 Université Abdou Moumouni

A travers les Facultés d'agronomie des universités de Niamey et Maradi assure des filières de formation d'ingénieurs en techniques agricoles et en agronomie. Elle développe des projets de recherche dans le domaine de l'agropastoralisme, les productions végétales, la protection des végétaux, l'économie rurale. Elle entretient un partenariat avec des institutions nationales, régionales et internationales et une coopération internationale en Afrique de l'Ouest, du Nord ...

I.7. Unités agro - industrielles

- Riz du Niger
- L'huilerie de Maradi (OLGA)
- Usine d'égrainage de coton de Madaoua

I.8. Institutions multisectorielles

- Secrétariat Permanent du Code Rural

Placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, il est chargé de l'animation et du suivi de la mise en œuvre des principes d'orientation du code rural. Le fonctionnement du code rural repose sur des institutions chargées de l'application des principes d'orientation notamment : le comité national, les secrétariats permanents régionaux et départementaux ; les commissions foncières (régionales, départementales, communales et villageoises).

- Secrétariat exécutif de la SDR
- Direction Générale de la Météorologie

I.9. ONG et Associations

I.9.1 Nationales

On dénombre un nombre assez important d'ONG et associations d'agriculteurs au Niger dont les plus représentatifs semblent être :

- Plate forme paysanne
- ONG KARKARA
- Association des maraichers du Niger
- ANPIP

I.9.2 Internationales

Il existe de nombreuses ONG et Associations internationales par lesquelles certains Etats donateurs passent pour mettre en œuvre des projets dans les pays bénéficiaires dont le Niger.

Il s'agit notamment de :

- CARE Internationale- Niger
- LUCOP - Niger
- SNV
- OXFAM

Elles sont toutes chargées de la mise en œuvre des actions dans le cadre de la coopération avec certains pays donateurs. Elles font appel à des prestataires de services privés et font rarement recours aux services déconcentrés de l'Etat.

I.10 coopératives, unités de transformations, etc....

- Union des coopératives
- Riz du Niger
- Plate forme paysanne
- Les fédérations des coopératives
- La confédération des coopératives

I.11 Organismes sous régionaux, régionaux et internationaux

- FAO
- PAM

- Centre AGRIMHET
- ICRISAT

I.12 L'organisation administrative

La réorganisation de la carte administrative du Niger comprend :

- 8 régions ;
- 63 départements dont 27 départements nouvellement créés ;
- 265 communes dont : 213 communes rurales ; 52 communes urbaines dont 4 à statut particulier ou ville.

On peut retenir que l'inventaire de toutes les structures impliquées dans les questions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques fait ressortir une multitude d'intervenants appartenant à des institutions différentes, présentant chacune des approches différentes en matière d'adaptation.

II. Diagnostic du mode de fonctionnement des structures identifiées

Le mode de fonctionnement des structures identifiées intervenants dans les questions des changements climatiques et d'adaptation dans le secteur clé de l'agriculture doit être perçu en fonction de la catégorie ou du groupes des structures concernées ; à savoir :

- Les services étatiques
- Les établissements publics à caractère administratif
- Les projets de développement
- Les ONG/AD
- Le secteur privé
- Les organisations paysannes

II. 1 Les services étatiques :

Les structures étatiques du secteur de l'Agriculture fonctionnent suivant un système top down à trois niveaux :

- Les directions centrales (directions générales et nationales) sont chargées de la conception et de la mise en œuvre des politiques et orientations nationales en matière du développement du secteur de l'agriculture sous la coordination du secrétaire général du ministère. Pour des raisons diverses (insuffisances de

personnels, de moyens financier et matériels, de la logistique...), plusieurs directions nationales s'appuient respectivement, sur une même direction du niveau régional, ou départemental. Au niveau du service communal le chef de district agricole est le représentant de toutes les directions situées aux échelons supérieurs...

- Les directions régionales, services régionaux et départementaux constituent la base opérationnelle de l'organigramme, reçoivent des instructions nationales, les développent en programmes régionaux exécutables sur le terrain. La déconcentration des services étatiques oblige les services publics à redéfinir leur rôle et à s'adapter à une nouvelle conception de prestation de services en milieu rural ; à partir de cette période les structures étatiques sont entrées dans un dysfonctionnement faute d'appuis extérieurs et l'absence de crédits de fonctionnement suffisants.
- Les services communaux est le niveau d'exécution qui se trouve directement en contact avec les producteurs. La fonction d'appui conseil en matière d'agriculture est ainsi exercée au niveau du terrain par ces mêmes services. En effet, dans la situation actuelle du dispositif d'appui conseil, former le producteur, lui donner conseil pour les types d'intrants qu'il doit utiliser, les itinéraires techniques qu'il peut développer pour améliorer sa production, contrôler la qualité des intrants qu'il utilise, gérer et exploiter les infrastructures collectives, collecter des statistiques auprès de lui et le sanctionner sont des tâches dévolues au même agent. Le nombre de villages à encadrés par un même agent réduit la qualité du travail et rend le dispositif d'encadrement peu performant (un chef de district pour 20 à 50 villages parfois sans moyen de déplacement).

II.2 Les établissements publics à caractère administratif

Les directions sous tutelles INRAN, IPDR, ONAHA disposent chacune d'un conseil d'administration qui est l'organe de prise de décision. Ce sont des établissements publics à caractère administratif (EPA) dotés de personnalités morales et d'une autonomie financière. La direction générale de ces établissements exécute les directives du conseil d'administration. Sous le conseil d'administration, la direction générale des EPA dispose de directions techniques ou scientifiques pour exécuter les décisions du conseil d'administration.

II.2 Les projets de développement

La plupart des projets de développement ont en leur sein des composantes d'appui conseil. Certains projets mettent en place des structures propres d'appui conseil pour la réalisation de leurs activités sur le terrain en signant un contrat avec les services techniques concernés.

Néanmoins, il ne semble pas peser sur eux une obligation hiérarchique ou fonctionnelle les obligeant à rendre compte aux services techniques déconcentrés.

Les projets sont placés sous l'autorité d'un comité de pilotage pour les prises de décision. La direction du projet se trouve à un niveau opérationnel pour la réalisation des objectifs du projet.

II.3 Les Organisations Non Gouvernementales/Associations de Développement (ONG/AD)

Sur les 783 AD/ONG existants au Niger, près de 60 % (457) interviennent dans le secteur du développement de l'agriculture soit en moyenne trois par commune. Près de 82% des ONG/AD sont représentées à l'intérieur du pays. Seule une ONG/AD sur quatre (25%) est active (Source : SDR 2008).

Les ONG/AD présentent presque des structurations similaires, un segment administratif et financier responsable de la coordination et de la gestion des interventions, un segment opérationnel composé d'agents recrutés ou de contractuels placés dans la zone d'intervention sur le terrain, des acteurs villageois constituent le maillon le plus délocalisé de la chaîne. Les interventions des ONG/AD portent sur tous les domaines notamment l'agriculture.

Les AD/ONG interviennent dans le secteur de l'agriculture notamment la question d'adaptation aux changements climatiques au niveau de :

- La sécurité alimentaire : banque céréalière BC, boutique des intrants BI,
- L'appui conseil aux producteurs : techniques culturales, semences améliorées, fertilisation, récupération des terres, transformation, irrigation (système d'exhaure),
- L'organisation des producteurs en associations en ou groupements coopératifs : structuration des organisations de producteurs, accès au crédit rural ;
- La formation des producteurs pour renforcer leurs capacités : alphabétisation, animation, sensibilisation, techniques de gestion des banques d'intrants ou céréalières, warrantage, montage, mise en

œuvre, gestion et suivi évaluation des projets et programmes de développement



Figure n°3 : Adaptation aux changements climatiques : création des demi-lunes

Beaucoup d'entre elles font appel à une expertise externe et exécutent de nombreux projets sur financement extérieur. Dans certains cas il s'agit de projets qu'elles ont élaborés elles mêmes et dans d'autres cas, elles interviennent sous forme de véritables agences d'exécution.

II.4 Le secteur privé

Il n'existe pas d'opérateurs du secteur privés structuré autre que les ONG/AD qui interviennent dans le secteur agricole notamment des changements climatiques et d'adaptation. Cependant des opérateurs économiques (commerçants) interviennent dans la commercialisation des produits agricoles.

II.5 Les organisations paysannes (OP)

La configuration actuelle au Niger se caractérise par une grande diversité d'OP affiliées à des organisations faitières différentes et concurrentes. On compte environ 29 462 OP sur l'ensemble du territoire national en 2007 (source : RGAC).

La majorité d'entre elles ne sont pas opérationnelles. Le fonctionnement porte sur l'appui conseil des producteurs membres de l'organisation sur le perfectionnement et la valorisation du secteur agricole, par l'utilisation d'un paquet technologique

approprié, mais aussi sur l'adaptation aux effets pervers des changements climatiques.

III. Interactions existantes entre les différentes structures identifiées

Pour lutter contre les effets pervers des changements climatiques, le Niger a mis en œuvre le Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) dont l'objectif est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus exposés, en vue d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté. Les actions prioritaires sont initiées par le PANA puis renforcées et complétées par les interventions prévues dans le cadre du Programme de la SDR.

Toutes les structures identifiées mènent individuellement et/ou collectivement des actions liées aux changements climatiques et à l'adaptation.

Mais la multitude de structures qui interviennent et leur mode de fonctionnement incohérent constituent une situation complexe due à des approches et des intérêts souvent divergents.

L'existence de cadre de concertation tels les Comités de pilotage, les conseils d'administration où sont représentés les services centraux compétents, les réunions annuelles et autres ateliers devraient permettre d'atténuer les divergences et tendre vers la complémentarité des actions.....

Les insuffisances majeures constatées dans les relations entre les services publics les ONG, le secteur privé résident principalement dans :

- L'absence de cadre formel fonctionnel permettant aux services déconcentrés du secteur rural d'assurer pleinement leur rôle de coordonnateur de toutes les actions de développement de l'agriculture plus précisément du changement climatique et d'adaptation au niveau régional et départemental. Il en résulte un déficit de circulation de l'information, des duplications de certaines actions dans une même zone alors que les besoins existent dans d'autres zones, des actions divergentes et un manque d'harmonisation des coûts pour les mêmes acquisitions ou prestations de service ;
- L'absence de mécanismes de contrôle de la qualité des services fournis par les prestataires ;
- L'absence d'une politique de l'Etat favorisant l'émergence des prestataires privés professionnels.

Les Directions Régionales et Départementales du secteur de l'agriculture qui doivent assurer la coordination de toutes les activités du secteur dans leurs zones respectives peinent à exercer cette fonction du fait de plusieurs facteurs notamment institutionnels. Dans la plupart des cas, les projets ne sentent pas l'obligation de les

associer à leurs activités tant en amont qu'en aval et de leur faire parvenir régulièrement des rapports ou comptes rendus de leurs activités. Le mutisme des textes sur les relations fonctionnelles entre les services techniques déconcentrés (STD) et les projets constituent un vide institutionnel préjudiciable à l'exercice des missions de suivi évaluation, d'harmonisation et de planification des activités de ces directions normatives, cela est aggravé par l'insuffisance des moyens (humains, matériels et financiers).

La capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques à grande échelle notamment celle de l'adaptation aux changements climatiques souffre de la faible et mauvaise utilisation des outils de communication (audio, vidéos, radios rurales, sites WEB) pour le développement en dehors de certains acteurs (ONAHA, Projets Intrants,...).

La connexion entre la source d'innovation que constituent le système nationale de recherche agronomiques (SNRA) et les prestataires de service est occasionnelle. Les cadres formels de concertation entre l'INRAN et les autres partenaires et les Comités régionaux de recherches agronomiques ne fonctionnent plus. Les instances de recherche/développement à l'image du centre régional de recherche agronomique CERRA/INRAN de Maradi ne fonctionnent pas.

La liaison recherche développement, qui doit être bâtie sur des mécanismes triangulaires liant les structures de recherche, les producteurs et les prestataires d'appui conseil, n'est conçue que sur un partenariat recherche-appui conseil qui a cessé de fonctionner régulièrement depuis la fin du Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture PRSAA.

Ainsi, aussi bien la recherche que le dispositif d'appui conseil, ne fondent plus l'élaboration de leurs programmes sur des diagnostics participatifs partagés avec les communautés de base à l'exception de quelques rares sollicitations de projets de développement. La participation des producteurs aux programmes de recherche est aléatoire.

Le Système National de Recherches Agricoles (SNRA) qui doit être un des principaux dispositifs de génération de connaissances souffre de contraintes institutionnelles financières et matérielles. Les charges de fonctionnement des instituts de recherche absorbent les maigres budgets que l'Etat met à leur disposition et ne permettent pas la conduite de programmes de recherche.

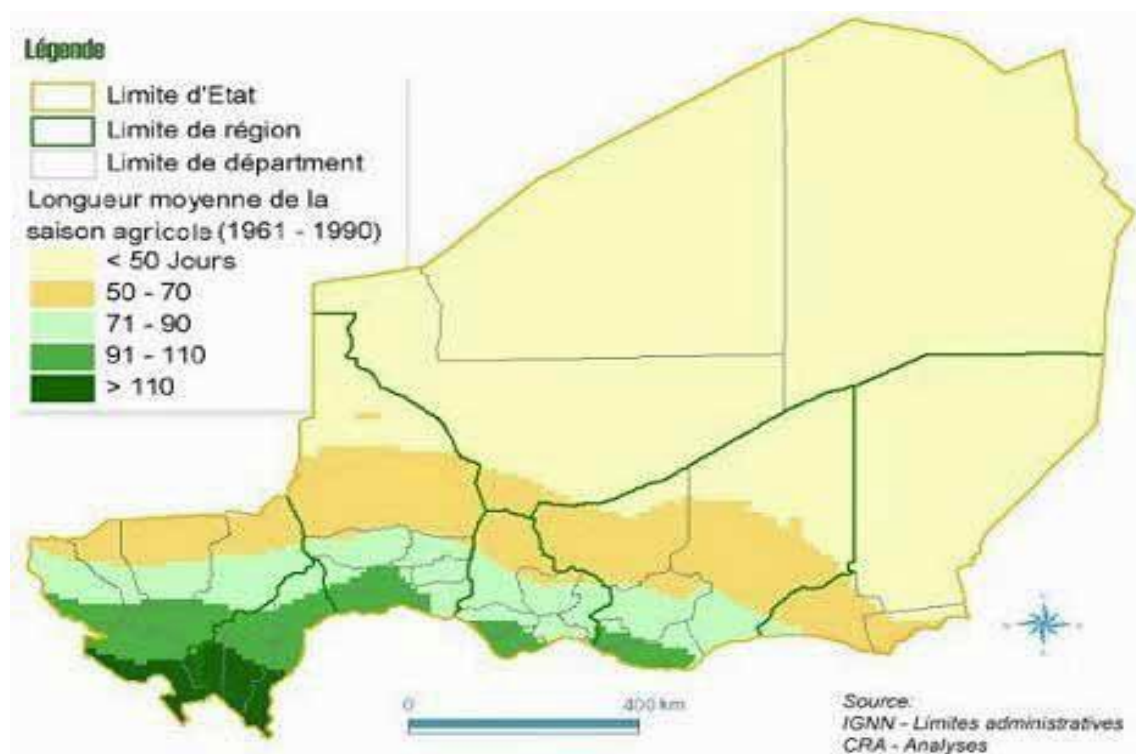
Les autorités administratives déconcentrées, dans le cadre de la tutelle administrative, qu'elles assurent instituent et organisent des instances et rencontres périodiques leur permettant de réunir les services de l'Etat pour la coordination traditionnelle de leurs activités ou la concertation sur des sujets ou des thématiques ponctuels. Cependant,

les échanges d'information et les synergies d'actions pour les acteurs publics du développement de chaque entité administrative qu'offrent ces instances sont limitées.

IV. Proposition d'une meilleure synergie des actions dans le domaine des changements climatiques

Les changements climatiques au Niger comme dans la plupart des pays sahéliens, se manifestent par des orages violents, une irrégularité des pluies (mauvaise répartition dans le temps et l'espace, insuffisance et arrêt brusque des pluies), des températures très fortes, la perturbation dans la durée des différentes saisons de l'année, la dégradation du couvert végétal entraînant la désertification, les inondations, la baisse des rendements des cultures. Sur le plan social, on note un exode rural massif des populations rurales vers les grands centres urbains, la paupérisation des ménages, l'effritement de la solidarité et du tissu social...

Figure n°4 : Longueur moyenne de la saison agricole au Niger : 1961-1990



L'analyse portée plus haut montre que peu de synergie existe entre les secteurs étatiques, les secteurs privés, les projets de développement, les ONG/AD d'une part et entre les projets de développement, les ONG/AD eux même d'autre part. Les relations entre les ONG sont de nature concurrentielle en termes de mise en œuvre et de recherche de financement.

Il est impératif de mettre en œuvre des actions en vue d'une meilleure synergie dans le cadre de changements climatiques et d'adaptation. Il s'agit sur le plan institutionnel d'apporter une amélioration et de clarifier les structures et les processus organisationnels ; de rendre plus efficaces, plus efficientes et plus aptes aux changements les institutions en charge de l'Agriculture en vue d'une meilleure stratégie d'adaptation mais aussi favoriser et améliorer la coopération et la coordination entre les groupes ou départements au sein d'une institution.

Aussi, en vue d'une meilleure synergie dans le cadre des changements climatiques et d'adaptation, certaines approches notamment d'ordre consultatif (régions, collectivité...), participatif, multidisciplinaire, transparent mais aussi complémentaire doivent être faites, en prenant en compte les accords environnementaux multilatéraux.

D'autres mécanismes pouvant favoriser cette synergie doivent être mis en place notamment :

- La mise en place des bases de données en vue de faciliter l'information
- La mise en œuvre d'un plan d'action
- Le suivi et l'évaluation des différents résultats et présentation du rapport y relatif
- L'amélioration de l'échange d'informations, de la coordination mais aussi l'exploration des différentes possibilités d'activités synergiques dans le cas spécifique des principales conventions à l'exemple de celle de Rio
- Le développement de technologies et la mise en œuvre de leur transfert
- L'éducation et la sensibilisation des producteurs
- Le renforcement des capacités des acteurs

- La présentation des différents rapports d'activités au niveau de toutes les structures concernées (directions communales, départementales, régionales, nationales...etc. pour les services étatiques mais aussi pour les projets et les ONG/AD)
- Sensibiliser, informer et former le personnel technique, mais aussi les producteurs sur les différents impacts du changement climatique
- Sensibiliser et former le personnel d'Appui conseil mais aussi les producteurs sur les différents moyen d'adaptation au changement climatique
- Identifier les actions prioritaires en se basant sur les besoins urgents et immédiats d'adaptation aux effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques ;
- Assurer une large diffusion des activités d'adaptation auprès des partenaires, acteurs et bénéficiaires ;
- Renforcer les capacités d'adaptation des communautés affectées

Les manifestations de la variabilité et des changements climatiques à travers les effets néfastes des phénomènes climatiques extrêmes constituent un grand handicap pour le développement du pays, surtout en matière de sécurité alimentaire. En effet, la fragilité de ses écosystèmes rend le Niger très vulnérable à ces phénomènes et le contexte socio-économique difficile affaiblit l'adaptabilité.

V. Proposition d'un mécanisme permettant de valoriser les résultats de la présente étude

Le point sur les principaux éléments suivants ont été fait dans le cadre de l'étude :

- Inventaire de toutes les structures intervenant dans les questions de changements climatiques et d'adaptation ;
- Diagnostic du mode de fonctionnement de toutes les structures identifiées;
- Diagnostic des interactions entre les structures;
- Proposition d'une meilleure synergie des actions;

Des défis restent à relever, bien que beaucoup d'efforts de planification et d'actions aient été fournis. Les capacités du pays, les politiques et pratiques institutionnelles en matière d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques ne sont pas suffisamment développées pour créer un environnement porteur où les décideurs politiques et sociaux appuient la formulation et l'application de solutions efficaces pour faire face aux répercussions et impacts multisectoriels complexes des changements climatiques.

L'étude a montré que plusieurs structures interviennent dans le domaine de changement climatique et d'adaptation en particulier dans le secteur clé de l'agriculture. Plusieurs projets sont élaborés et mis en œuvre par la stratégie de développement rural (SDR) et le PANA. Cependant des difficultés persistent relative à :

- La coordination des activités
- La sensibilisation, l'information et la formation des acteurs y compris les bénéficiaires
- L'insuffisance des synergies entre les différents acteurs
- L'insuffisance dans le suivi et l'évaluation des actions

Au vu des actions réalisées, en cours et en tenant compte d'une part des obstacles identifiés, et d'autre part, des propositions d'amélioration préconisées dans le cadre de l'étude, il s'avère nécessaire de trouver un mécanisme pouvant permettre de valoriser ladite étude. Le mécanisme qui permet de valoriser les résultats de la dite étude doit être simple, souple, accessible et adaptable à toutes les situations. Il doit intégrer les éléments suivants :

- Organiser des émissions radio télévisées (audio, vidéos, radios rurales, sites WEB)
- Vulgariser auprès des principaux acteurs les résultats de la présente étude.
- Rendre accessible le Rapport final de l'Etude sous les formes possibles (papier ; fichier ; CD-ROM) ;
- Organiser des ateliers de formation en vue présenter les résultats de la présente étude

VI. Acquis, faiblesses et contraintes identifiées au niveau de la mise œuvre des interventions d'adaptation aux changements climatiques

Les acquis (Forces) : Beaucoup d'acquis existent pour l'élaboration et la mise en place d'une stratégie globale d'adaptation de l'Agriculture au changement climatique qui favorisera une meilleure synergie des interventions. Il s'agit principalement de :

- La priorité accordée à la thématique Agriculture/Environnement
- Existence de la stratégie de développement rural (SDR), comme orientations nationales et cadre fédérateur du secteur de développement rural
- Existence des textes législatifs organisant le secteur de l'agriculture
- Existence des points focaux dans chacune des structures du secteur de l'agriculture, il s'agit de cadres de haut niveau chargés des questions du changement climatique au niveau de chaque structure
- Existence de centre de formation (IPDR, AGRHIMET, Université)
- La disponibilité d'institutions nationales et régionales spécialisées
- Existence des institutions de recherche (INRAN, ICRISAT, Universités)
- Bonne connaissance du terrain par les agents du secteur de l'Agriculture
- Disponibilité d'information agro météorologique
- Une assez bonne connaissance des changements climatiques et de leurs effets sur le secteur agricole
- Existence de matérielles végétales adaptés aux conditions climatiques du Niger
- Disponibilité de terres aménageables et irrigables (vallée du fleuve, les dallols, la magia, les Goulbi, les lacs, la Komadougou yobé, les Koramas, l'Irazer, etc).
-

Les faiblesses : Les faiblesses et contraintes identifiées au niveau de la mise œuvre des interventions d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'Agriculture sont les suivantes :

- Manque d'une stratégie globale axée sur les changements climatiques
- Manque de politique agricole fiable et durable, à chaque changement de régime les orientations en matière de politique agricole changent ce qui ne

permet pas d'asseoir des actions durables pour minimiser les effets des changements climatiques dans le secteur.

- Insuffisance du personnel technique sur le terrain, un chef de district pour encadrer 50 villages et plus.
- Toutes les directions et tous les services reposent sur les mêmes agents sur le terrain.
- Insuffisance de formations des agents de terrains (niveau régional, départemental et communal sur les changements climatiques et leurs effets sur le secteur de l'agriculture.
- Délaissement des structures de formations et de recherches (IPDR, INRAN) par l'Etat.
- Existence d'un conflit de compétence et dysfonctionnement entre les institutions.
- Insuffisances en infrastructures et équipements
- Insuffisances des ressources financières et matérielles
- La faiblesse des organisations paysannes
- Une faible prise de conscience des populations rurales quand aux changements climatiques et à leurs effets
- Une insuffisance de la diffusion des actions d'adaptation en direction des producteurs agricoles.
- Faible capacité d'irrigation et de terres aménagées pour l'irrigation
-

Recommandations:

Les actions suivantes sont recommandées en vue de l'adaptation et mais pour assurer une meilleure synergie entre les institutions qui interviennent dans le cadre des changements climatiques.

Elles doivent se bâtir sur les opportunités identifiées qu'offre le secteur. Cependant toutes les actions présentes et futures, c'est-à-dire les mesures pour faire face aux changements attendus et limiter les dommages potentiels, doivent s'intégrer dans le cadre régional pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique auquel le Niger a souscrit.

Il s'agit de :

- Elaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale d'adaptation de l'agriculture au changement climatique
- Créer un cadre de concertation et d'échange avec les acteurs des autres secteurs clés
- Développer les synergies entre les différents cadres stratégiques en matière d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques ;
- Eviter la duplication de certaines actions dans une même zone alors que les besoins existent dans d'autres
- Assurer une harmonisation des couts pour les même acquisitions et prestations de services
- Mettre en place un processus décisionnels transparents et participatifs, impliquant toutes les parties prenantes
- Améliorer la coopération et la coordination entre les groupes ou départements au sein d'une institution
- Mettre en place un système de collecte, de concentration, de traitement, de prévision, d'archivage et de diffusion des données météorologiques
- Assurer la gestion et l'exploitation des réseaux d'observations et télécommunications météorologique
- Promouvoir la recherche et les applications météorologiques, en particulier dans les domaines du changement climatiques
- Observer l'atmosphère, d'en prévoir les évolutions et de diffuser les informations correspondantes (grâce à la météorologie)
- Promouvoir les méthodes de gestion rationnelle des ressources alimentaires
- Promouvoir la mise au point des variétés adaptées aux conditions climatiques des différentes zones agro-écologiques
- Assurer la diffusion et la promotion de l'utilisation des avis et conseils agro-météorologiques par les paysans dans la planification des opérations agricoles
- Promouvoir la création des sites de cultures irriguées et leur valorisation (aménagements hydro agricoles)

Références bibliographiques :

Décret n° 2010-664/PCSRD/MAG/EL du 17 septembre 2010 portant organisation des directions générales et nationales du ministère de l'agriculture

Le Sahel face aux changements climatiques, Bulletin Mensuel AGRHYMET

Etude sur la mise en place d'un dispositif intégré d'appui conseil pour le développement rural au Niger, décembre 2010

Initiatives 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » Aout 2011, Ministère de l'Agriculture

Atlas des Programmes et projets, juillet 2011, SDR, Niger

Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques PANA Niger, version final, Février 2006

Conférence de l'ANPPAAC ; Alimentation et Changement Climatique au Niger, Quel Avenir ; juillet 2011

Sites web:

www.meteo-niger.net/html/aboutdmn.htm

www.agrhymet.ne/centre.htm

www.icrisat.org

[Http://partners.cta.int/IPDRKOLLO/Pages/Home.aspx](http://partners.cta.int/IPDRKOLLO/Pages/Home.aspx)

www.fao.org

[Http: //inran.refer.ne/spip.php](http://inran.refer.ne/spip.php)

<http://uam.refer.ne/spip.php>

www.strategie.developpement.rural.niger.org

Liste des personnes rencontrées

Mahaman Sani Abdou, Directeur Général de l'Agriculture

Abdoul Aziz Omar, Direction Générale de l'Agriculture

Mme Issaka Mariama Abdourahmane, Directrice des Etudes et de la
Programmation

Mamane Chékaraou, Directeur de la Mécanisation

Boubacar Zika, Directeur Général de l'IPDR de Kollo

Amadou Atikou, Directeur de la Promotion des filières végétales et de la Qualité

Halidou Boubacar, Directeur de la Vulgarisation agricole et du Transfert de
technologies

Colonel Saadou Mamane, SDR

Dr Moussa Hassan, INRAN

